

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant TINA MORIN	Numéro de permis 2011947	Date d'inspection Le 18 février 2020	
Nom de l'établissement Garderie l'Arc-en-ciel d'amis		Numéro de téléphone (506) 739-7550	
Adresse 52 avenue 46 lème Edmundston NB E3V 3B5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Geneviève Abud		Titre du poste Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Le ratio est respecté. La garderie rencontre les exigences concernant la Loi sur les Services à la Petite Enfance. Les enfants ont fait des activités à l'intérieur ce matin puisqu'il fait trop froid à l'extérieur.

original signé par
Geneviève Abud

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 18 février 2020

Date

original signé par
Tina Morin

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 18 février 2020

Date